

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2023 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Vote du compte de
gestion 2022 : port
fluvial

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Claire DARCHY, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Didier MAERTEN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Charles PAULY, Henri POISSON, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
05 avril 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Guy BONDOUY à Eliane BOURGEOIS MOYER, Javier DE LA CASA à Elisabeth ESCAFRE, Thierry MALLEVILLE à Alain CARBON, Pierre MONOD à Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Danielle FABRE, Bernard VIDAL à Charles PAULY.

Excusés: Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, François DEMANGEOT, Prescillia GRANIER, Evelyne GUILHEM, Frédéric JEANJEAN, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Karole CAFFIER, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Signature

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives s'y rapportant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Alain GALINIER

Philippe GREFFIER

Résultats budgétaires de l'exercice

63100 - PORT FLUVIAL

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 058,10	260 112,06	293 170,16
Titres de recette émis (b)	18 433,47	274 645,82	293 079,29
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	18 433,47	274 645,82	293 079,29
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 058,10	260 112,06	293 170,16
Mandats émis (f)	10 508,60	251 107,02	261 615,62
Annulations de mandats (g)		175,58	175,58
Depenses nettes (h = f - g)	10 508,60	250 931,44	261 440,04
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 924,87	23 714,38	31 639,25
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

63100 - PORT FLUVIAL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial PORT FLUVIAL	13 058,10		7 924,87		20 982,97
Investissement	754,07		23 714,38		24 468,45
Fonctionnement	13 812,17		31 639,25		45 451,42
Sous-Total	13 812,17		31 639,25		45 451,42
TOTAL III	13 812,17		31 639,25		45 451,42
TOTAL I + II + III	13 812,17		31 639,25		45 451,42